



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h04 et levée à 21h33.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

**Etaient absents** : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Martine CART-GRANDJEAN, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT ; M. PERRIN/S. KURT ; D. DUMONT/P. BENOIT ; A. MARGUET/D. GUILLEUX ; B. ANDREZ/S. LESCURE ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD ; D. ROUX/B. LAPOIRE ; G. BRUCHON/M. COLETTE.

### **Modifications de la convention de mise à disposition d'immeubles ruraux à la SAFER**

Par convention en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune a mis à disposition des immeubles ruraux à la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) Bourgogne Franche-Comté pour une durée de 6 années.

Selon l'article « Conditions Particulières » de la convention, « *le propriétaire se réserve la possibilité de réduire à tout moment tout ou partie des surfaces objet des présentes, à condition d'en avertir la SAFER 6 mois avant la fin de chaque campagne de la présente convention* ».

Il s'avère que la commune de Valdahon souhaite favoriser le développement d'un projet à la Combe Bourdon, porté par l'association à but non lucratif nommée Sanctuaire Phenixia, adhérente du Réseau National des Refuges Animalistes. Le Sanctuaire Phenixia accueille les animaux dits de ferme abandonnés, sauvés de l'abattoir ou de maltraitance.

Ce refuge pour animaux en détresse en cours de montage, devrait également proposer des activités pédagogiques autour de l'animal, à destination du grand public, des écoles, des structures pour personnes âgées et personnes en situation de handicap notamment.

Pour permettre ce développement d'activité originale et facteur d'attractivité locale, il convient de mettre à disposition de cette association des terrains autour du site de la Combe Bourdon.

Il est ainsi proposé de retirer de la convention ci-dessus mentionnée, les terrains cadastrés ZC 405 et ZC 406 pour une contenance totale de 7ha 25a 00ca (*cf plan*), ci-dessous détaillés :

LA COMBE BOURDON	ZC	0405	A	P1	1 ha 79 a 10 ca	Prés	02
LA COMBE BOURDON	ZC	0405	B	P2	2 ha 85 a 00 ca	Prés	02
LA COMBE BOURDON	ZC	0405	C	P3	1 ha 90 a 00 ca	Prés	02
LA COMBE BOURDON	ZC	0405	D	F1	50 a 90 ca	Prés	02
LA COMBE BOURDON	ZC	0406	B	F1	20 a 00 ca	Terres	02

Les conditions de mise à disposition seront précisées ultérieurement, le projet étant en cours de montage financier et sa construction nécessitant cet accord préalable du Conseil Municipal.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la modification de la convention de mise à disposition des terrains à la SAFER
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 15

Contre : 6

Abstention : 6

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
07/06/2023

